

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

L'INVITÉ

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

E-mail :

Date de naissance :

L'INVITANT

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom :

L'invité déclare par la présente avoir été informé(e) des risques encourus par la pratique sportive du badminton, et dégage l'association GOODMINTON de toute responsabilité en cas d'accident survenu dans le gymnase pendant les horaires d'entraînements réservés aux membres de l'association. L'invité et l'invitant s'engagent à respecter l'article 4.4* du Règlement Intérieur de l'association GOODMINTON.

Fait à Paris, le

(Mention manuscrite «Lu et approuvé» et signature de l'invité)

(Mention manuscrite «Lu et approuvé» et signature de l'invitant)

* Article 4.4 - Invités

Toutefois un membre de l'association peut inviter une personne étrangère à l'association à pratiquer le badminton sur les créneaux horaires de l'association. Les conditions suivantes s'appliquent :

- l'invitant doit, dans la mesure du possible, en informer préalablement un membre du conseil d'administration;
- l'invitant devra être présent avec son invité, et est garant de son comportement;
- l'invitant est chargé de faire respecter par son invité le présent règlement intérieur, et en particulier les conditions applicables énoncées ici;
- l'invité ne pourra pas excéder un maximum de trois participations par saison sportive;
- l'invité remet au plus tard avant de commencer à jouer une décharge de responsabilité vis-à-vis de l'association;
- l'invité s'engage à arrêter de jouer lors du créneau horaire si, pour raison d'affluence importante, un membre du conseil d'administration le lui demande; et
- plus généralement, l'invitant et l'invité s'engagent à obtempérer aux instructions qui pourraient leur être communiquées par un membre du conseil d'administration, en particulier concernant le comportement de l'invité lors du créneau horaire.